

## Cherbourg : y a-t-il de l'amiante dans nos établissements publics ?

Rédaction La Presse de la Manche

3 minutes

---

**À l'occasion de l'assemblée générale de l'Association de défense des victimes de l'amiante, la question de présence d'amiante possible dans les écoles de Cherbourg a été posée.**

Publié le 2 Fév 20 à 11:10



Le dossier technique amiante des écoles de Cherbourg-en-Cotentin va être mis à jour. (©La Presse de la Manche)

Samedi 1<sup>er</sup> février, à l'occasion de l'assemblée générale de l'[Association de défense des victimes de l'amiante](#) (Adeva), à **Cherbourg**, un parent d'élève du groupe scolaire Simone-Veil, à Cherbourg-en-Cotentin, raconte avoir eu la surprise d'entendre parler d'amiante dans l'école.

Je ne veux pas apprendre dans dix ans que mon fils est malade. Aujourd'hui, pas de panique, tout va très bien. Je ne comprends pas que la question n'agite pas plus les syndicats et les

enseignants. »

Lire aussi : [Naval Group : une pollution atmosphérique à l'amiante découverte dans un magasin à Cherbourg](#)

### **Des contrôles rigoureux**

Depuis 2005, tous les bâtiments construits avant 1997 doivent avoir **un dossier technique amiante** (DTA), établi après un repérage effectué par un expert. Il est toujours possible de trouver de l'amiante derrière les murs, dans les faux plafonds, le long des tuyauteries ou dans la colle des dalles de sols. Calfeutré, il n'est pas dangereux pour la santé, mais toutes les précautions doivent être prises dès que de menus travaux doivent être effectués.

**A Cherbourg, les 63 écoles maternelles et élémentaires** ont un DTA. Les premiers datent de 2005, les derniers de 2014.

Benoît Arrivé, maire de Cherbourg-en-Cotentin, a répondu à ce père de famille inquiet :

Nous connaissons l'enjeu autour de notre patrimoine municipal. Nous savons le devoir de transparence qui est le nôtre. Nous avons démolé un certain nombre de bâtiments. Je souhaiterais qu'à travers la signature d'une convention, l'Adeva soit associée à nos démarches. Un appel d'offres sera bientôt lancé. Nous allons mettre à jour la DTA de tous nos établissements scolaires. »

Pour l'Adeva, la réduction des expositions des adultes et des enfants dans les écoles et les salles d'activités construites avant 1997 reste un objectif primordial pour les années à venir.

Les collectivités sont incitées à vérifier la conformité des DTA dans les écoles et les bâtiments publics.

Lire aussi : [Cotentin : des déchets d'amiante jetés dans la nature](#)